

même Docteur à cette Reine et Patronne de l'Ordre séraphique. Puis il demande que, dans tous les couvents, églises et oratoires, dans les processions et cérémonies publiques, les enfants de saint François ajoutent aux litanies de Lorette la belle invocation suivante : *Regina Ordinis Minorum, ora pro nobis* — « Reine de l'Ordre des Frères Mineurs, priez pour nous. »

Cette invocation sera placée à la suite de l'invocation « Reine du Très Saint Rosaire, p. p. n. »

Sous ce titre de *Reine des Frères Mineurs*, dit le Pape, le secours spécial de la Vierge Immaculée sera imploré :

1° Pour tous les enfants de la triple famille des Mineurs et pour leurs Ministres généraux qui, en droit égal, sont les vrais et légitimes successeurs du séraphique Père, par la série non interrompue de leurs prédécesseurs.

2° Pour les Religieuses qui suivent la règle de sainte Claire, quelle que soit leur dénomination.

3° Pour les Tertiaires de l'un et de l'autre sexe qui mènent la vie de communauté, et pour les Tertiaires séculiers, à quelque juridiction ou obédience qu'ils appartiennent.

Aussi bien, chers Tertiaires, montrez-vous reconnaissants envers le Souverain Pontife pour une semblable concession, et désormais, chaque fois que vous récitez les litanies de la Ste Vierge, dites avec un saint enthousiasme : *Reine de l'Ordre des Frères Mineurs, priez pour nous !*

(*Le Messager de Sainte Anne*, Rimouski.)

Comment on lutte en Allemagne contre les écrits pornographiques

Du Lorrain, de Metz (14 janv. 1911) :

Une exposition des plus instructives est actuellement installée dans les salons du Reichstag allemand : on y a réuni de milliers de livres, pour la plupart des romans portant des traces d'un long usage, et qui ont été enlevés à des écoliers, à des apprentis des deux sexes, à des servantes et employés, par leurs professeurs et maîtres. Ces ouvrages ont été mis à la